

La Commission culture Aides aux projets, co-finance les projets qui s'inscrivent dans le cadre des pratiques artistiques, culturelles ou de culture scientifique avec une dimension pédagogique ou de recherche.

L'ensemble des composantes de l'UGA et des structures de recherche sous tutelle UGA sont éligibles. Les projets doivent proposer un volet significatif de développement culturel à l'échelle des campus. Ce fonds pourra allouer 1500€* maximum par projet.

Le dépôt des projets se fait en ligne sur le site : culture.univ-grenoble-alpes.fr jusqu'au 2 mars inclus. Les porteurs de projets pourront présenter leurs initiatives devant les membres de la commission lors d'un entretien de 10 min. Lorsque le projet implique les étudiants, il est fortement conseillé que les enseignant.e.s soient également présents et inversement.

Critères d'éligibilité :

1. Le projet proposé doit avoir une dimension culturelle, artistique ou de culture scientifique.
2. Il doit s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique ou de recherche. Les projets tutorés sont éligibles. Attention : les projets en lien avec un stage ne sont pas financés ainsi que les voyages ou expéditions.
3. Le projet peut être porté par :
 - un ou des enseignant.e.s-chercheur.e.s, enseignant.e.s, chercheur.e.s et membres de laboratoires ayant l'UGA pour tutelle ;
 - un ou des étudiants de l'UGA dans le cadre d'un projet de formation ;
 - les deux catégories de porteurs précédemment citées.
4. Le projet doit s'adresser et bénéficier à la communauté universitaire et/ou au grand public. S'il se déroule hors de l'université, il devra comporter une forme de retour dans l'un des campus.
5. La structure bénéficiaire des fonds peut être une composante de l'UGA, un service ou une association (étudiante notamment) dont l'objet est d'œuvrer dans le périmètre universitaire.
6. Un bilan d'activité incluant un volet financier devra être remis à la Direction de la Culture et de la culture scientifique dans le mois qui suivra la réalisation du projet.

Autres critères appréciés :

1. L'implication des étudiants et des doctorants dans l'organisation et/ou le montage du projet.
2. un partenariat avec un acteur culturel (institutions culturelles, collectifs artistiques, artistes, auteur/rice.s, structures de culture scientifique etc.)
3. Pour les projets de culture scientifique, la démarche de vulgarisation et de médiation sera appréciée.
4. Le co-financement de la composante concernée

* Le montant moyen accordé aux projets en 2020 était de 800€